

RCS : DOUAI
Code greffe : 5952

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de DOUAI atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1957 B 00060
Numéro SIREN : 045 750 601
Nom ou dénomination : SAPROTEC

Ce dépôt a été enregistré le 21/10/2022 sous le numéro de dépôt 4642

Bilan Actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2021	Net 31/12/2020
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	2 447,50	2 447,50		0,01
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains	166 212,38		166 212,38	166 212,38
Constructions	1 096 807,64	626 088,36	470 719,28	379 591,25
Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 431 744,99	1 424 450,86	7 294,13	15 267,20
Autres immobilisations corporelles	84 268,38	72 248,73	12 019,65	15 619,66
Immobilisations corporelles en cours	78 479,76		78 479,76	86 813,09
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	3 524,49		3 524,49	15 519,23
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	2 863 485,14	2 125 235,45	738 249,69	679 022,82
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	7 591,75		7 591,75	9 290,75
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	309 324,40	53 635,29	255 689,11	378 036,31
Autres créances	50 494,78		50 494,78	94 540,25
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	80 858,63		80 858,63	112 543,80
Charges constatées d'avance (3)	1 332,32		1 332,32	834,82
TOTAL ACTIF CIRCULANT	449 601,88	53 635,29	395 966,59	595 245,93
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	3 313 087,02	2 178 870,74	1 134 216,28	1 274 268,75
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				90 867,29

Bilan Passif

	31/12/2021	31/12/2020
CAPITAUX PROPRES		
Capital	42 380,83	42 380,83
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	71 968,13	71 968,13
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	4 238,08	4 238,08
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-125 139,22	-167 799,96
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-78 729,33	42 660,73
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	7 310,08	9 746,78
TOTAL CAPITAUX PROPRES	-77 971,43	3 194,59
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	197 088,41	200 367,63
Emprunts et dettes financières diverses (3)	595 697,32	586 036,86
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	203 875,23	233 534,70
Dettes fiscales et sociales	215 526,75	251 092,97
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		42,00
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	1 212 187,71	1 271 074,16
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	1 134 216,28	1 274 268,75
(1) Dont à plus d'un an (a)	184 286,36	234 363,06
(1) Dont à moins d'un an (a)	1 027 901,35	1 036 711,10
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	210,64	183,63
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	31/12/2021	31/12/2020
Produits d'exploitation (1)		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens)		
Production vendue (services)	1 218 681,47	1 184 762,55
Chiffre d'affaires net	1 218 681,47	1 184 762,55
<i>Dont à l'exportation</i>	76 425,87	59 789,15
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	17 248,43	
Autres produits	6,57	
Total I	1 235 936,47	1 184 762,55
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises		
Variations de stock		
Achats de matières premières et autres approvisionnements	206 243,64	146 789,37
Variations de stock	1 699,00	-2 100,60
Autres achats et charges externes (a)	431 517,16	394 962,14
Impôts, taxes et versements assimilés	25 402,69	34 095,29
Salaires et traitements	387 285,54	350 709,97
Charges sociales	146 647,31	137 724,44
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	69 436,27	69 798,72
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		190,00
- Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges	3 192,42	3 001,30
Total II	1 271 424,03	1 135 170,63
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-35 487,56	49 591,92
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée III		
Perte supportée ou bénéfice transféré IV		
Produits financiers		
De participation (3)		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)		
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total V		
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)	7 039,50	6 877,15
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total VI	7 039,50	6 877,15
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	-7 039,50	-6 877,15
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	-42 527,06	42 714,77

Compte de résultat (suite)

	31/12/2021	31/12/2020
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	3 664,14	4 920,39
Sur opérations en capital		13 000,00
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges	2 436,70	2 436,70
Total produits exceptionnels (VII)	6 100,84	20 357,09
Sur opérations de gestion	42 303,11	20 411,13
Total charges exceptionnelles (VIII)	42 303,11	20 411,13
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-36 202,27	-54,04
Total des produits (I+III+V+VII)	1 242 037,31	1 205 119,64
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 320 766,64	1 162 458,91
BENEFICE OU PERTE	-78 729,33	42 660,73
- Redevances de crédit-bail mobilier	3 080,04	2 357,93
(4) Dont intérêts concernant les entités liées	6 856,64	8 693,15

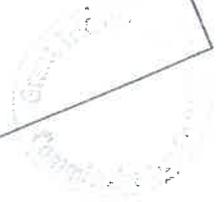


COMPTES ANNUELS

2021

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Annexe



Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS SAPROTEC

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2021, dont le total est de 1 134 216 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 78 729 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 27/04/2022 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2021 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation : le principe de continuité d'exploitation a été retenu pour l'établissement des comptes au 31/12/2021 en raison du soutien apporté par la société mère SNT,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 1 an
- * Constructions : 15 à 33 ans
- * Agencements des constructions : 5 à 10 ans
- * Installations techniques : 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 3 à 5 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans

Règles et méthodes comptables

* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

L'entreprise pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise ne prévoit pas des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 0,98 %
- Taux de croissance des salaires : 1 %
- Age de départ à la retraite : 62 ans
- Table de taux de mortalité : (table INSEE TD 88-90)

Le taux TME étant devenu négatif en 2020, le nouveau taux d'actualisation utilisé est le taux iBoxx AAA+ 10 ans .

Règles et méthodes comptables

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Conditions particulières d'activité pendant la période

L'activité de la société a continué d'être perturbée :

- par la baisse des flux de pièces à traiter, les volumes d'avant la crise sanitaire n'étant pas de retour
- par les mesures sanitaires mises en place dans l'atelier

ce qui a obligé l'entreprise à adapter les effectifs en ayant recours au chômage partiel . Les indemnités reçues dans ce cadre sont de 3 424 € contre 35 467 € l'exercice précédent

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.



Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	2 448			2 448
Immobilisations incorporelles	2 448			2 448
- Terrains	166 212			166 212
- Constructions sur sol propre	388 624	148 991		537 615
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions	559 192			559 192
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 431 745			1 431 745
- Installations générales, agencements aménagement divers	43 269			43 269
- Matériel de transport	11 426			11 426
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	29 573			29 573
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours	86 813		8 333	78 480
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	2 716 855	148 991	8 333	2 857 513
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	15 519		11 995	3 524
Immobilisations financières	15 519		11 995	3 524
ACTIF IMMOBILISE	2 734 822	148 991	20 328	2 863 485

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	2 447			2 448
Immobilisations incorporelles	2 447			2 448
- Terrains				
- Constructions sur sol propre	318 435	16 379		332 814
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	251 790	41 484		293 274
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 416 478	7 973		1 424 451
- Installations générales, agencements aménagements divers	27 649	3 600		31 249
- Matériel de transport	11 426			11 426
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	29 573			29 573
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	2 053 352	69 436		2 122 788
ACTIF IMMOBILISE	2 055 799	69 436		2 125 235

Commissaire

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 364 676 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	3 524		3 524
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	309 324	309 324	
Autres	50 495	50 495	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	1 332	1 332	
Total	364 676	361 152	3 524
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
FOURN.AVOIR A RECEVOIR	444
Total	444

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 42 380,88 euros décomposé en 1 112 titres d'une valeur nominale de 38,11 euros.

Affectation du résultat

Décision de l'assemblée générale du 22/06/2021.

	Montant
Report à Nouveau de l'exercice précédent	-167 800
Résultat de l'exercice précédent	42 661
Prélèvements sur les réserves	
Total des origines	-125 139
Affectations aux réserves	
Distributions	
Autres répartitions	
Report à Nouveau	-125 139
Total des affectations	-125 139

Notes sur le bilan

Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 01/01/2021	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 31/12/2021
Capital	42 381				42 381
Primes d'émission	71 968				71 968
Réserve légale	4 238				4 238
Report à Nouveau	-167 800	42 661	42 661		-125 139
Résultat de l'exercice	42 661	-42 661	-78 729	42 661	-78 729
<i>Dividendes</i>					
Provisions réglementées	9 747			2 437	7 310
Total Capitaux Propres	3 195		-36 069	45 097	-77 971

Provisions réglementées

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Reconstitution des gisements pétroliers				
Pour investissements				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	9 747		2 437	7 310
Prêts d'installation				
Autres provisions				
Total	9 747		2 437	7 310
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation				
Financières				
Exceptionnelles			2 437	

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 212 188 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	211	211		
- à plus de 1 an à l'origine	196 878	39 619	157 259	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	203 875	203 875		
Dettes fiscales et sociales	215 527	188 499	26 320	708
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	595 697	595 697		
Produits constatés d'avance				
Total	1 212 188	1 027 901	183 578	708
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	3 276			
(**) Dont envers les associés	595 697			

Charges à payer

	Montant
FOURN.FACT.NON PARVENUES	59 167
INT.COURUS S/EMPR.ETS CRD	154
BANQUES INTERETS COURUS	211
CONGES A PAYER	22 602
ORG.SOC.CHARG.S/CONG.PAYE	8 374
CHARGES FISC./CP	380
ETAT CHARGES A PAYER	1 076
Total	92 264

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTAT AVANCE	1 332		
Total	1 332		



Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Résultat financier

	31/12/2021	31/12/2020
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	7 040	6 877
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières	7 040	6 877
Résultat financier	-7 040	-6 877

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Coût de licenciement	24 790	
Coût de départ en retraite	17 248	
Ajustement comptes de tiers et divers	265	3 664
Amortissements dérogatoires		2 437
TOTAL	42 303	6 101

Notes sur le compte de résultat

Résultat et impôts sur les bénéfices

Accroissements et allègements de la dette future d'impôt

La situation fiscale latente, compte tenu d'un taux d'impôt sur les sociétés valorisé à 25 %, fait ressortir une créance future d'un montant de 94 679 euros. Ce montant ne tient pas compte d'un éventuel paiement de la contribution sociale sur les bénéfices.

	Montant
Accroissements de la dette future d'impôt	
Liés aux amortissements dérogatoires	7 310
Liés aux provisions pour hausse des prix	
Liés aux plus-values à réintégrer	
Liés à d'autres éléments	
A. Total des bases concourant à augmenter la dette future	7 310
Allègements de la dette future d'impôt	
Liés aux provisions pour congés payés	31 356
Liés aux provisions et charges à payer non déductibles de l'exercice	
Liés à d'autres éléments	
B. Total des bases concourant à diminuer la dette future	31 356
C. Déficits reportables	354 669
D. Moins-values à long terme	
Estimation du montant de la créance future	94 679
Base = (A - B - C - D)	
Impôt valorisé au taux de 25 %.	

Autres informations

Evènements postérieurs à la clôture

Depuis le mois de février 2022, la guerre entre l'Ukraine et la Russie a une incidence économique, notamment sur les coûts de l'énergie et les prix d'achat des produits chimiques utilisés .

Conformément aux dispositions du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31 décembre 2021 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à ce contexte .

En fonction des informations disponibles à ce jour, la Direction de la société considère que, même si l'activité est impactée à court terme par ce conflit, cette situation ne remet pas en cause la continuité d'exploitation de la société, compte tenu notamment du soutien accordé par la société mère .

Identité de la société mère consolidant les comptes de la société

Dénomination sociale : SERES

Forme : SAS

SIREN : 339847055

Au capital de : 238 876 euros

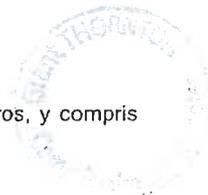
Adresse du siège social :

8 Enclos Notre Dame

62500 SAINT OMER

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 57 185 euros, y compris charges sociales au taux de 39.10%.



SAPROTEC
Société par Actions Simplifiée au capital de 42 381 €
Siège social : 3393 Route de Tournai – 59500 FRAIS
MARAIS – DOUAI
DOUAI B 045 750 601 (57B00060)

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 13 JUIN 2022

L'an deux mille vingt et deux,

Le 13 juin

A 09 heures 30 minutes,

Les actionnaires de la société SAPROTEC, Société par Actions Simplifiée au capital de 42 381 €, divisé en 1112 actions, dont le siège est 3393 route de Tournai, 59500 FRAIS MARAIS-DOUAI se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, dans les locaux de la société situés 3393 Route de Tournai - Frais Marais à DOUAI (59500) sur convocation du Président.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Philippe MAILLE, en sa qualité de Président.

Monsieur Laurent BESEME est appelé comme scrutateur.

Monsieur Laurent BESEME est désigné comme secrétaire.

Monsieur Thierry DETEVE, représentant la société GRANT THORNTON, Commissaire aux Comptes de la société, est présent.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 1 112 actions sur les 1 112 actions ayant droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée, réunissant plus que le quorum du quart requis par la loi, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence et la liste des actionnaires,
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2021,
- le rapport de gestion établi par le Président,
- les rapports du Commissaires aux Comptes,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.


1

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour ordinaire suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion établi par le Président,
- Rapport Général des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et quitus au Président,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées aux articles L.227-10 et suivants du Code de commerce et approbation desdites conventions,
- Renouvellement ou non des Commissaires aux Comptes
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé, le rapport de gestion et les rapports des Commissaires aux Comptes.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Président et du rapport général des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31 décembre 2021 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 quitus de leur gestion au Président et aux Commissaires aux comptes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Président, et décide d'affecter le déficit soit 78 729.33 € de l'exercice de la manière suivante :

au compte « Report à nouveau »78 729.33 €
qui s'élèvera ainsi à 203 868.55 €

Il est précisé qu'il n'a été distribué aucun dividende au cours des 3 précédents exercices

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, prend acte de l'absence de conventions nouvelles.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.


2

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur de la présente ou d'une copie de la présente pour procéder aux formalités nécessaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Philippe MAILLE
Président



Laurent BESEME
Scrutateur



Secrétaire



MP

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

SAPROTEC

Société par actions simplifiée
au capital de 42 380 €
3 393 Route de Tournai – Frais Marais

59500 DOUAI

Exercice clos le 31 décembre 2021

Grant Thornton

SAS d'Expertise Comptable et
de Commissariat aux Comptes
au capital de 2 297 184 €
inscrite au tableau de l'Ordre de la région
Paris Ile France et membre
de la Compagnie régionale de Versailles
RCS Nanterre B 632 013 843
5 Rue Cassini
62575 BLENDÉCQUES

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

SAPROTEC SAS

Exercice clos le 31 décembre 2021

A l'assemblée générale de la société SAPROTEC SAS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SAPROTEC SAS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour trois exercices prévue à l'article L. 823-12-1 du code de commerce. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation décrite dans la note « règles générales » de l'annexe des comptes annuels, précisant le soutien de la société mère.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation », nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

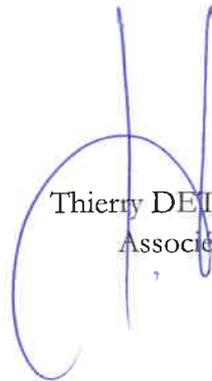
Nous avons également procédé, au contrôle des documents adressés à l'organe appelé à statuer sur les comptes, conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour trois exercices prévue à l'article L. 823-12-1 du code de commerce.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D. 441-4 du code de commerce, pris en application de l'article L. 441-6-1 dudit code, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion.

Blendecques, le 7 juin 2022

Le Commissaire aux Comptes
Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International



Thierry DEJEVE
Associé

Annexe :**Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour trois exercices prévue à l'article L. 823-12-1 du code de commerce, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.